

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FIRMIN

Part C : FR0010453092

CM-CIC ASSET MANAGEMENT – Crédit Mutuel Alliance Fédérale

FCP géré par Dubly Transatlantique Gestion

« FIA soumis au droit français »

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA qui est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale a pour objectif l'optimisation de la performance sur la durée de placement recommandée par le biais essentiellement d'une gestion dynamique en actions internationales.

Le FIA n'a pas d'indicateur de référence. Cependant, à titre indicatif afin d'établir des comparaisons a posteriori, il pourra être fait référence à l'indice MSCI WORLD INDEX pour évaluer la performance du FIA sur longue période.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Il est classé « Actions internationales ».

La stratégie mise en œuvre dans la sélection des valeurs combine une approche top down (définition de thèmes d'investissement en fonction de tendances économiques et sociales long terme observées) et une approche « bottom up » (sélection des titres à partir de critères quantitatifs et qualitatifs).

FIRMIN est investi en valeurs internationales émises par des sociétés leaders dans leur secteur d'activité, sur lesquelles nous avons une bonne visibilité sur :

la qualité du management (connaissance et maîtrise des problématiques du secteur, capacité d'anticipation des évolutions de ce secteur, capacité à réagir dans un environnement difficile, la qualité de son parcours professionnel),

la stratégie menée (pertinence des choix stratégiques tant en matière d'évolution de son métier qu'en matière industrielle ou sociale),

la régularité de la croissance de l'activité et des résultats.

et ayant une structure financière saine (appréciation des ratios dettes financières nettes sur capitaux propres et dettes financières nettes sur free cash-flow par secteur d'activités).

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ de 60% à 100% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes

capitalisations, de tous secteurs, dont :

- de 0% à 20% aux marchés des actions de petite capitalisation.
- de 0% à 20% sur les marchés d'actions de pays émergents.

■ de 0% à 40% en instruments de taux d'émetteurs souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés, dont :

- de 0% à 10% en instruments de taux dits « speculative grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés.

■ de 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut être investi en :

- actions, titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 30% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français. Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change.
- dépôts.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale

**Durée minimum de placement recommandée :** 5 ans

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration ce délai ».

**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (J).

La valeur liquidative est hebdomadaire, chaque vendredi, à l'exception des jours fériés en France, et des jours de fermeture de Bourse.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa forte exposition en actions internationales et en instruments de taux qui induisent une volatilité importante de la valeur liquidative et un profil de risque et de rendement élevé.

L'investissement en actions de pays émergents et de petite capitalisation, peut accroître les fluctuations à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative compte tenu d'une faible liquidité de ces marchés.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

-Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

-Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

### FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

<b>FRAIS D'ENTREE</b>	5%
<b>FRAIS DE SORTIE</b>	0%

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.*

### FRAIS PRELEVES PAR LE FIA SUR UNE ANNEE

<b>FRAIS COURANTS (*)</b>	1,06 % TTC
---------------------------	------------

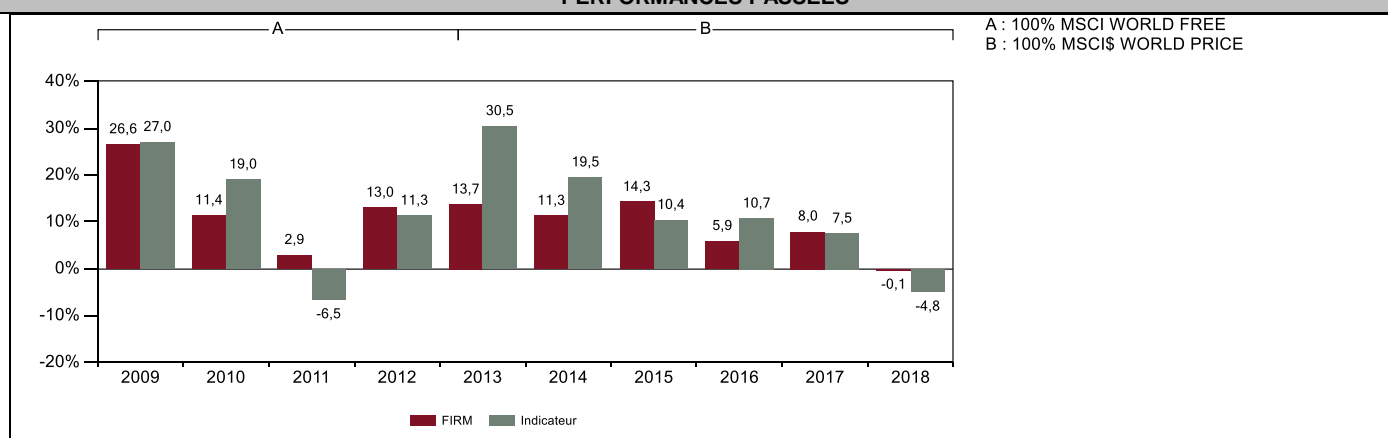
### FRAIS PRELEVES PAR LE FIA DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

<b>COMMISSION DE PERFORMANCE</b>	Néant
----------------------------------	-------

**L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 30/09/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et [www.cmcic-am.fr](http://www.cmcic-am.fr).**

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



### AVERTISSEMENT

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance du FIA est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur MSCI WORLD INDEX ne tient pas compte des dividendes jusqu'au 31/12/2012, mais est calculée dividendes réinvestis à partir de 2013.

**DATE DE CREATION DU FIA : 16/04/2007**

**DEVISE DE LIBELLE : Euro**

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE :** BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel):** Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CM-CIC ASSET MANAGEMENT - 4, rue Gaillon – 75002 - PARIS.

**Ou**  
DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION - 50 boulevard de la Liberté – BP 1084 - 59012 – LILLE Cedex

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Auprès de CM-CIC ASSET MANAGEMENT et de DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION.

### REGIME FISCAL:

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

**La responsabilité de CM-CIC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.**

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CM-CIC Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08/03/2019**.